

PLAN de Relance et de Soutien

du Département de la Vienne



DOSSIER DE PRESSE

Poitiers, le 3 juillet 2020

Avec le Plan de Relance et de Soutien, **plus de 10 millions d'euros vont être injectés dans l'économie locale** pour aider les plus fragiles, apporter de l'activité dans les secteurs les plus touchés et engager des chantiers d'ici la fin de l'année.

Aider les plus fragiles "Plan Vieillir Autrement"

Pendant la crise sanitaire, les personnes âgées particulièrement exposées ont été au cœur des priorités du Département. Un travail a été mené avec l'ensemble des partenaires et un accompagnement permanent a été institué avec les EHPAD et les résidences autonomie.

Le Département a distribué plus de 200 000 masques dans les structures, des tablettes pour lutter contre l'isolement des résidents, du gel hydroalcoolique aux salariés des Services d'Aide à Domicile...

Il a également renouvelé automatiquement les droits en cours pour les personnes âgées et attribué de nouvelles aides avec souplesse afin de leur permettre d'être accompagnées dans leur perte d'autonomie.

Pour apporter une réponse encore plus adaptée aux besoins des personnes âgées et tenir compte des problématiques rencontrées pendant la crise sanitaire, **le Département lance un Plan Vieillir Autrement qui vient renforcer les orientations prévues dans le Schéma Unique des Solidarités.**

Les objectifs :

- ✓ **Renforcer la lutte contre l'isolement à domicile des personnes âgées** dans leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se soigner, être informé et écouté, organiser son logement, s'y sentir en sécurité...)
- ✓ **Offrir un accompagnement renforcé en établissement** où les personnes sont les plus dépendantes (augmenter les moyens humains pour répondre à l'aggravation de la dépendance, au besoin d'ouverture des structures et de développement d'animations)
- ✓ **Sécuriser la pérennité des structures** impactées financièrement par la crise de la COVID 19 (par l'absence d'entrée pendant la crise et le recours à des remplaçants en nombre important).



Des consultations des Fédérations d'EHPAD et des Services d'Aide à Domicile conventionnés avec le Département sont actuellement organisées pour échanger sur les conséquences de la crise, évaluer les nouveaux besoins et proposer le plan d'actions à mettre en place à l'automne.

Chèque Merci de 500€

Dans le cadre de la crise de la COVID 19 les personnels travaillant directement auprès des publics fragiles au sein des établissements et services pour personnes âgées ainsi que dans le secteur de l'enfance ont été très fortement mobilisés.

En reconnaissance de leur engagement, le Département va attribuer un chèque Merci de 500€ aux salariés (hors administratifs et agents territoriaux) intervenant auprès des personnes âgées pour le compte des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, ainsi qu'aux accueillants familiaux du secteur de l'enfance. Une enveloppe de 669 000€ est dédiée à cette action.

Soutenir les structures d'insertion et faciliter la mise en emploi des bénéficiaires du RSA



Face aux répercussions sociales et économiques de la crise de la COVID 19, et l'impact majeur sur les publics les plus fragiles, le Département, chef de file des politiques de solidarité, met en oeuvre immédiatement 3 actions en faveur des personnes éloignées du marché de l'emploi

- ✓ **Une prise en charge majorée des contrats aidés pour faciliter la mise en emploi des bénéficiaires du RSA** dans des établissements et structures exerçant une mission auprès des personnes âgées (EHPAD, Services d'Aide à Domicile, Résidences Autonomie)
- ✓ **Une majoration du fonds d'aide aux jeunes de 18 à 25 ans**, en parcours d'insertion sociale et professionnelle au titre de l'aide alimentaire, à l'hébergement et à la formation (budget supplémentaire accordé aux 3 Missions Locales de la Vienne)
- ✓ Une participation au financement des surcoûts d'équipements sanitaires dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

A noter : le taux de chômage connaît une croissance historique et l'impact sur les bénéficiaires de minima sociaux ne fait que débiter. Le montant de l'appel de fonds pour le Revenu de Solidarité Active a déjà connu une augmentation de +4,6% entre mars et avril 2020. Au regard de cette évolution, un budget supplémentaire (de l'ordre de +3,5M€) sera nécessaire lors de la Décision Modificative n°2 pour le Revenu de Solidarité Active.

Cumuler l'allocation RSA et un revenu d'emploi saisonnier agricole

Le Département encourage le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en répondant aux besoins de main d'œuvre du secteur agricole. Le cumul du RSA et d'un revenu d'emploi saisonnier s'applique à tout emploi agricole, dans la limite de 305 heures de travail maximum effectuées jusqu'au 30 septembre 2020. Plusieurs contrats et plusieurs employeurs sont possibles.



100 000€ pour les épiceries sociales et associations caritatives

L'intervention du Département est renforcée en direction des structures qui interviennent auprès des personnes les plus démunies à hauteur de 100 000€. Ces aides supplémentaires sont accordées aux 25 épiceries sociales du département pour leur permettre de procéder à des achats alimentaires auprès de la Plateforme Agrilocal 86, aux associations caritatives telles que la Banque Alimentaire, la Fédération de la Vienne du Secours Populaire, les Restos du Cœur de la Vienne, la Conférence Saint-Vincent de Paul de Poitiers, aux associations Emmaüs de Poitiers et Châtellerauld, aux CCAS de Châtellerauld, Chauvigny, Vouneuil-sous-Biard, Migné Auxances et à l'Université de Poitiers.

Valoriser les acteurs de la protection de l'enfance

Dans le secteur de la protection de l'enfance, le Département souhaite valoriser le travail effectué par les 256 assistants familiaux, qui pendant la période de confinement ont dû garder les enfants placés à leur domicile en permanence (7j/7 24h/24 sans congés ni relais) tout en assumant de nombreux rôles comme celui de la continuité pédagogique. Outre le chèque Merci qui leur est attribué comme aux salariés des Services d'Aide à Domicile pour les Personnes Agées, **une enveloppe de 101 000€ sera dédiée à la majoration de leur indemnité d'entretien et au remboursement des frais pédagogiques engagés pour les enfants.**

500€ pour les entrepreneurs non-salariés

Face aux répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire, le Département, premier acteur de la solidarité, a réagi rapidement en apportant des aides immédiates aux personnes en difficulté : bons alimentaires, aides supplémentaires aux épiceries sociales et associations caritatives...



Ces mesures doivent être complétées par un soutien en urgence aux chefs d'entreprises non-salariés, artisans, commerçants dont l'activité a fait l'objet d'une interdiction d'accueillir du public les mettant en danger, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Une aide sociale d'urgence de 500€ est attribuée aux travailleurs non-salariés, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés comme les commerces non alimentaires, débits de boissons, restaurants, activités touristiques, culturelles et sportives... L'aide est octroyée sous conditions de ressources notamment (revenu fiscal de référence). Les dossiers doivent être déposés d'ici le 31 août. 500 000€ sont dédiés à cette action.

Renforcer l'équipement numérique des collèges avec l'achat de 1 000 portables

L'équipement informatique de certains élèves a été un frein à l'enseignement à distance.

Le renforcement de l'équipement numérique des 34 collèges publics se concrétise par l'achat de 1000 PC portables. Une dotation exceptionnelle vient compléter la commande initiale de 630 unités et permettra d'attribuer davantage d'ordinateurs portables aux collèges qui accueillent les enfants des familles les moins favorisées et de les prêter aux élèves non équipés si l'enseignement à distance devait se reproduire.



Un investissement de 260 000€ porte la totalité du budget du Plan d'équipement numérique à 705 000€ en 2020.

La prise en charge totale des frais de demi-pension pour le 3^e trimestre

Conscient de l'impact financier et social de la crise de la Covid 19 sur de nombreuses familles, **le Département a décidé de prendre intégralement en charge les frais de restauration des élèves demi-pensionnaires** de l'ensemble des collèges publics pour le 3^e trimestre 2019/2020, soit un budget de 370 000€.



Il est par ailleurs prévu pour la prochaine rentrée scolaire d'augmenter les taux du montant de l'aide départementale à la restauration pour tous les élèves boursiers.

Apporter de l'activité dans les secteurs les plus touchés

“Soutenir la consommation et apporter de nouveaux marchés aux entreprises pour relancer l'activité locale, c'est tout le sens du Plan de Relance et de Soutien du Département”

Bruno BELIN

Un “ACTIV Flash” de 3,5 M€ pour engager des chantiers dans les communes

A travers son dispositif ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne), le Département contribue de façon volontariste à la relance de l'activité des entreprises locales du BTP contraintes à l'arrêt des chantiers ou confrontées à un très fort ralentissement pendant le confinement.

Les communes, donneurs d'ordre majeurs, représentent 30 % du Chiffre d'Affaires des entreprises du bâtiment et 52 % de celles des Travaux Publics. Afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs investissements et de participer à la relance de l'économie locale, le Département crée une aide complémentaire « ACTIV Flash » de 3,5 M€.



“ACTIV Flash” abonde de 50% la dotation de solidarité communale 2020 de 7 M€ votée et répartie en décembre 2019 pour toutes les communes de la Vienne éligibles à l'ACTIV 3 (à l'exception de Poitiers et Châtelleraut).

Cette aide “spéciale relance” concerne les travaux d'urgence sur les bâtiments communaux, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Les travaux doivent être programmés sur la section d'investissement et engagés avant la fin décembre.

Le Département reste le premier partenaire des communes.

Un programme spécial Routes de 3,1 M€

Les travaux routiers s'inscrivent dans les actions engagées par le Département pour remplir les carnets de commande et participer à la relance de l'activité économique locale.

Ainsi, le redéploiement de crédits de paiement 2020 non consommés en raison de travaux repoussés pendant la crise de la COVID 19 permet d'engager un **programme spécial Grosses Réparations sur des opérations immédiatement réalisables pour une enveloppe de 3,1 M€.**



550 000€ pour soutenir et relancer le Tourisme

Le tourisme, l'hébergement, la restauration ont été des secteurs profondément touchés pendant la crise. Il est apparu indispensable de soutenir ces professionnels et d'augmenter de manière immédiate leur Chiffre d'Affaires pour accompagner la reprise d'activité.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles :

550 000€ sont mobilisés pour la relance de l'activité touristique.

Le Département engage une grande opération de communication et de promotion du territoire (affichage métro et bus en Ile de France notamment, vidéo sur des replay France TV, insertions presse, campagne digitale, radio...).

La Vienne vous invite !

Pour attirer les touristes de l'hexagone, séduire les habitants de la Vienne et les randonneurs en quête de nature, des chèques tourisme sont proposés sous certaines conditions :

- ✓ **120€** pour des familles séjournant 2 nuits (hôtel, meublé de tourisme, chambre d'hôtes ou habitations légères de loisirs), visitant 2 sites payants et prenant un repas dans un restaurant traditionnel (hors fast-food et sandwicherie).

LA VIENNE VOUS INVITE!

120€* OFFERTS
voir conditions sur
pays-du-futuroscope.com

SUD VIENNE POITOU

POITOU la vienne

*Offre limitée et soumise à conditions

- ✓ **60€** pour des randonneurs séjournant deux nuits et prenant un repas dans un restaurant traditionnel

LA VIENNE VOUS INVITE!

60€* OFFERTS
voir conditions sur tourisme-vienne.com

*Offre non cumulable, limitée et soumise à conditions, pour 2 nuitées dans un hébergement de la Vienne et un repas dans un restaurant traditionnel, entre le 3 juillet et le 3 novembre 2020 (pour un minimum de deux personnes)

POITOU P la vienne LE DÉPARTEMENT

- ✓ **50€** pour des excursionnistes et habitants de la Vienne visitant deux sites payants et prenant un repas dans un restaurant traditionnel

LA VIENNE VOUS INVITE!

50€* OFFERTS
voir conditions sur tourisme-vienne.com

*Offre non cumulable, limitée et soumise à conditions, pour la visite de deux sites ou activités touristiques et un repas dans un restaurant traditionnel la même journée, entre le 1er juillet 2020 et le 1er novembre 2020 (pour un minimum de deux personnes).

POITOU P la vienne LE DÉPARTEMENT

Ces trois chèques sont valables pour des achats de séjours jusqu'au 3 novembre. Pour en bénéficier : inscription sur le site tourisme-vienne.com ou sur pays-du-futurospectre.com, envoi des factures après le séjour et remboursement si les conditions sont respectées.

Les enfants invités du Département de la Vienne

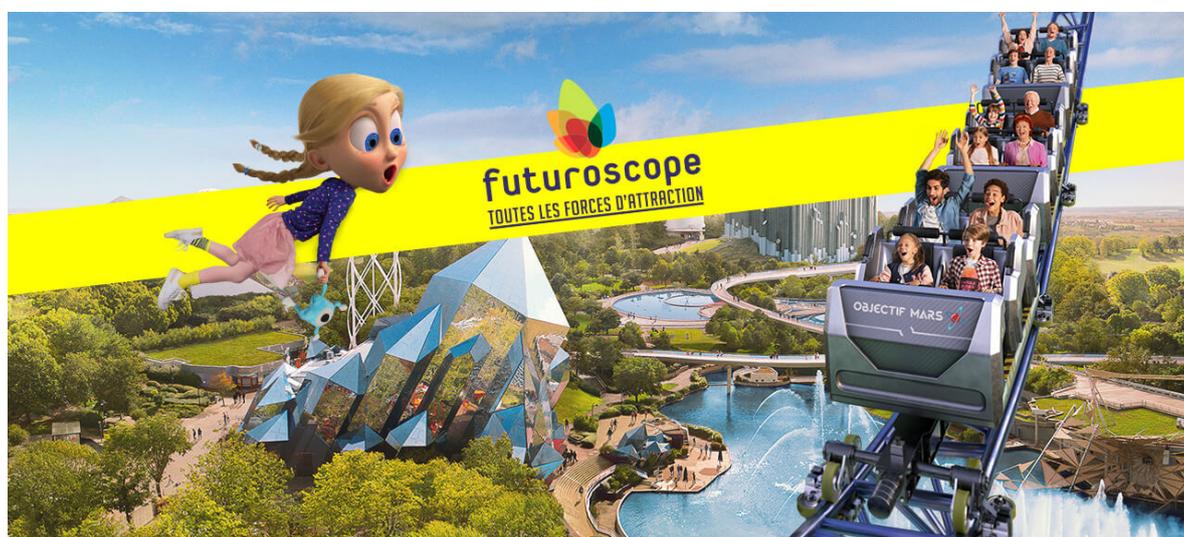
Des entrées enfants sont offertes aux familles de la Vienne pour les encourager à venir visiter les sites majeurs du département : le Futuroscope, Défi Planet, La Vallée des Singes, le Cormenier, Planète Crocodiles, Les Géants du Ciel, la Tour forteresse de Monthoiron, Center Parcs (dans le cas de réouverture d'une billetterie à la journée), l'abbaye de Saint-Savin, le Roc-aux-Sorciers et la forteresse d'Angles-sur-L'Anglin. Pour une place adulte achetée, deux places enfants seront offertes au maximum.



Les entrées sont achetées par l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou et remises aux familles via le site ma-promo86.com

Le Futuroscope offre 3 000 entrées

Une opération solidaire est engagée par le Parc du Futuroscope qui offre 3 000 entrées aux familles de la Vienne ayant au moins un enfant et dont le quotient familial est inférieur à 700. Les CCAS volontaires pourront accompagner les familles dans les démarches pour l'inscription. Les entrées seront remises après inscription des bénéficiaires sur une plateforme dédiée accessible début juillet.



Numérique : accélérer le déploiement de la fibre

Le numérique est un sujet prioritaire pour le Département. La crise de la COVID 19 avec l'enseignement à distance et l'explosion du télétravail a mis encore davantage en évidence l'urgence de disposer d'un réseau numérique rapide et performant.



L'objectif maintenu est d'atteindre 80 % du territoire couvert en fibre en 2023. Les 17 dernières opérations de montées en débit reportées en raison de l'arrêt des chantiers pendant la crise sanitaire seront achevées fin août.

Agriculture

25 000€ d'aides exceptionnelles sont attribués aux épiceries sociales pour l'achat de produits locaux via la plateforme Agrilocal86.



Le Département souhaite soutenir la filière échalon particulièrement en difficulté en raison de la crise sanitaire (perte de 80% de ses marchés de gros, stock...). Une distribution gratuite sera faite auprès des touristes à la Maison du Tourisme et du Terroir à Poitiers, dans les offices de tourisme et à la boutique le Comptoir du Poitou de Center Parcs.

A l'image du Futuroscope qui propose de réserver des pique-niques avec des produits locaux, **la promotion d'Agrilocal86 est engagée auprès des sites touristiques** du département pour s'engager dans la même démarche.

Un projet de **drive fermier** est engagé avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour permettre l'ouverture d'Agrilocal 86 au grand public.

Pour répondre aux besoins urgents de main d'oeuvre du secteur agricole, les bénéficiaires du RSA sont autorisés à cumuler leur allocation et le revenu d'un emploi saisonnier agricole dans la limite de 305 heures de travail maximum effectuées jusqu'au 30 septembre.

70 000€ pour la Culture

Le secteur des arts vivants est fortement impacté par la crise sanitaire. Déjà fragile, il a vu l'annulation des représentations ou résidences prévues, au mieux leur report. Pour surmonter cette nouvelle difficulté, le Département maintient son soutien aux projets annulés ou reportés. Il fait également le choix de **soutenir la reprise d'activité en assouplissant les critères du dispositif d'Aide à la diffusion culturelle** jeune et tout public pour encourager la diffusion de spectacles. En parallèle le Département est aux côtés des acteurs de l'enseignement artistique en proposant une aide exceptionnelle aux écoles associatives de musique, danse, théâtre, et art du cirque soutenues dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques justifiant d'une baisse de trésorerie importante liée à la crise.



CHIFFRES clés

